



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 1^{er} juin 2026

Préavis n° 41/2026 de la Municipalité au Conseil Général du 22 juin 2026

OBJET : **Prise de participation de CHF 15'000.00 dans le capital-actions de la société à créer « Services Industriels de Moiry SA » (SI de Moiry SA)**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,

Préambule

Au vu de la situation géopolitique globale et en tenant compte de l'évolution du climat, la Municipalité de Moiry propose de contribuer à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la commune et de sa population en adhérant au concept imaginé par la société Innergia.

Le concept Innergia

Innergia est une société d'ingénierie, basée à Payerne et fondée en 2021 par F.-J. Gentizon, au bénéfice d'une double formation technique et économique. Elle comporte des spécialistes en thermique, en urbanisme, en économie et en planification énergétique.

Le concept est basé sur la création d'une société anonyme dotée d'un capital de CHF 100'000.00, qui emprunte les fonds nécessaires à la production et à la distribution d'énergie auprès des fonds de pension institutionnels suisses, qui gèrent environ 900 Mia de CHF. En cas de création de cette société, qui s'appellera S(ervices) I(ndustriels) de Moiry SA, elle assurera le financement de la transition énergétique.

Innergia a noué des partenariats stratégiques avec :

- **Primeo Energie**, gestionnaire de réseau de distribution d'énergie électrique basé dans le Nord-Ouest du pays, comprenant 58'000 coopérateurs, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 Mia de CHF.
- **La banque Vontobel**, qui fait le lien avec des fonds de pension institutionnels.
- **La société Kessler**, spécialiste reconnue de la gestion des risques.

Primeo assure la garantie des emprunts, Innergia et Primeo la conception, la réalisation des installations nécessaires et leurs interconnexions. La Romande Energie reste le gestionnaire de réseau de distribution.

Les communes vaudoises suivantes ont adopté ce concept : Rossinière, Henniez, Treytorrens, Lussery-villars, Saint Saphorin (Lavaux), ainsi que Vétroz (VS) et Montfaucon (JU).

La solution Innergia

Le but recherché est de produire localement de l'énergie électrique et thermique à partir de sources d'énergie renouvelables et de l'autoconsommer, de sorte à diminuer la dépendance de la commune et de sa population aux énergies importées (électricité en provenance de l'étranger, pétrole, gaz).

Pour ce faire, Innergia effectue un inventaire des besoins et des potentiels de production d'énergie sur le territoire communal. Cette étape est réalisée aux frais de la société Innergia. Elle a eu lieu en automne 2025.

Le résultat de cette étude est appelé feuille de route ; il s'agit d'un document d'une petite centaine de pages dans lequel sont examinés les projets réalisables et les besoins financiers qui leur sont liés.

Sans grande surprise, la source d'énergie la plus abondante sur le territoire communal est le soleil. L'énergie solaire sera utilisée pour produire de la chaleur et de l'électricité. Les besoins du village peuvent être couverts en exploitant environ 60% du potentiel identifié. La géothermie est interdite sur le territoire communal, il n'y a pas de récupération possible de chaleur industrielle, le pompage turbinage de l'eau potable ne semble pas prometteur et l'éolien reste à étudier...et à faire accepter.

Une attention particulière a été portée au chauffage à distance en son état actuel. L'idée d'origine était de construire un retour pour le rendre efficient (le rendement actuel est de l'ordre de 50%) et de pouvoir livrer en qualité acceptable pour toute la clientèle. Cette solution nécessite un investissement tel que le prix de l'énergie thermique va encore augmenter alors qu'il est déjà presque le double de celui qui sera proposé au prix coûtant. Trois autres solutions techniques ont été envisagées, sans pour autant atteindre un prix compétitif. Il sera donc maintenu dans son cadre actuel, sans aucun développement ni investissement à part le strict nécessaire. A moyen terme il sera remplacé par des sources d'énergie renouvelable : chauffages à pellets, panneaux PV thermiques et électriques couplés à des pompes à chaleur. Durant cette transition énergétique, le prix de l'énergie livrée par le CAD sera maintenu hors système, de sorte à ne pas faire porter ses frais d'exploitation à la population générale. Les obligations contractuelles avec la société Fireforce seront respectées.

La somme nécessaire pour mener à bien les investissements projetés (chauffages à pellets ou PAC, panneaux PV thermiques et photovoltaïques, batterie de régulation du réseau) est estimée à 5.4 Mio de CHF, montant que ni la commune ni les particuliers ne sauraient financer.

La société des SI de Moiry SA sera indépendante de la commune et sans but lucratif : elle va produire de l'énergie et la vendre à la commune et à la population de Moiry au **prix coûtant** de CHF 0,23 HT/kWh, selon la calculation établie.

Les installations existantes de production d'énergie renouvelable (CAD, panneaux PV privés) seront rachetées à leur valeur résiduelle par la SA ; le CAD sera racheté à la commune pour sa valeur au bilan, actuellement CHF 335'000.00.

Le chiffre d'affaires de cette SA sera, à moyen terme, de l'ordre de CHF 400'000.00 ; les dépenses seront constituées par la construction et l'exploitation des installations, chez les particuliers et dans les bâtiments communaux, ainsi que les intérêts de la dette, calculés de façon conservatrice (obligations à 20 ans) ; la garantie sera à la charge de Primeo Energie.

Préavis n° 41/2026 – Prise participation SI de Moiry SA

Les recettes, qui équilibreront les dépenses, seront constituées par la vente de l'énergie, sur le territoire communal et la régulation du réseau Swissgrid, via une batterie de grande capacité (1.16 MWh) installée à la déchetterie.

La Municipalité estime qu'il s'agit d'une solution optimale pour assurer l'approvisionnement énergétique de la commune et de sa population, tout en respectant les exigences liées à la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis 41/2026 concernant la prise de participation de CHF 15'000.00 dans le capital-actions des SI de Moiry SA ;
- **Ouï** les rapports de la Commission de gestion et des finances, et de la commission de l'énergie ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

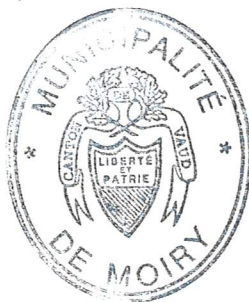
- D'autoriser la prise de participation de **CHF 15'000.00** dans le capital-actions de la nouvelle société « SI de Moiry SA » ;
- De financer ce crédit d'investissement en diminution du fonds de réserve « Fonds pour l'énergie » compte 9282.11 ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans selon les règles de MCH2.

ADOpte PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 1er JUIN 2026

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggen